

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 02/01/2026 - 106 - 2022 B 03922 - 911 899 011 - 225 TH BARBER

*AdS*

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
<b>A. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
225 TH BARBER - SIREN : 911899011			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
3 RUE JEAN JAURES 93240 STAINS FRANCE					
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
<b>B. ACTIVITÉ</b>					
Activités exercées				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
				<input type="checkbox"/>	
<b>C. RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	1 891			
<b>2. Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
<b>3. Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
<b>4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer</b>					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
<b>D. IMPUTATIONS</b>					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F. COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisée	
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA				Visa : CGA	<input type="checkbox"/>
				Viseur conventionné	<input type="checkbox"/>
Examen de conformité fiscale (ECF)				<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

		Si déposé néant, cochez la case :	<input checked="" type="checkbox"/>				
<b>G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>							
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	<b>a</b>					
	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>					
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		<b>c</b>					
Montant des prêts avancés et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		<b>d</b>					
Montant des autres distributions:		<b>e</b>					
		<b>f</b>					
		<b>g</b>					
		<b>h</b>					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		<b>i</b>					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		<b>j</b>					
Montant des revenus répartis		<b>Total (a à h)</b>					
<b>H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b>							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
<b>I DIVERS</b>							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
<b>J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>							
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)						
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages						
	MVLt imposées	à 0 %	à 15 %				
	MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		à 19 %				
	MVLt imputée sur les PVLT de l'exercice						
	MVLt réalisée au cours de l'exercice						
	MVLt restant à reporter						
<b>K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus délivrés							

# 1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2025



N° 15948 \* 06  
Formulaire obligatoire (article 302  
septies A du Code général des impôts)  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise   225 TH BARBER - SIREN : 911899011					Néant <input type="checkbox"/>		
Durée de l'exercice en nombre de mois   12					Durée de l'exercice précédent   12		
					Exercice N clos le   31/12/2024		
					Exercice N-1 clos le   31/12/2023		
<b>ACTIF</b>			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
					Net 3		
					Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial		010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres		014		016		
	Immobilisations corporelles		028	5 000	030	1 000	
	Immobilisations financières (1)		040		042		
	<b>TOTAL I (5)</b>		044	5 000	048	1 000	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production		050		052		
	Stocks marchandises		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés		068	3 250	070	3 250	
	Créances autres (3)		072	1 258	074	1 258	
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	1 364	086	1 364	
	Charges constatées d'avance		092	897	094	897	
<b>TOTAL II</b>		096	6 769	098	6 769		
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		110	11 769	112	10 769		
<b>PASSIF</b>					Exercice N NET		
					Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel				120	1 000	
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		
	Réserves réglementées				130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)			131	132		
	Report à nouveau				134	-266	
	Résultat de l'exercice				136	1 632	
	Subventions d'investissement				137		
	Provisions réglementées				140		
	<b>TOTAL I</b>				142	2 366	
Provisions pour risques et charges				<b>TOTAL II</b>	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	6 025	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)			169	172		
	Comptes courants d'associés				173	2 378	
	Autres dettes				175		
	Produits constatés d'avance				174		
<b>TOTAL III</b>				176	8 403		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>				180	10 769		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

## 2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise 225 TH BARBER - SIREN : 911899011				<input type="checkbox"/>		
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				N clos le 31/12/2024	N-1 clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises			209	210		
Production vendue biens		dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
Production vendue services			217	218	57 050	
Production stockée				222		
Production immobilisée				224		
Subventions d'exploitation reçues				226		
Autres produits				230		
<b>Total des produits d'exploitation hors TVA (I)</b>				232	57 050	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				234	14 582	
Variation de stock (marchandises)				236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				240		
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		242	38 027	
		immobilier			39 587	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)	243	244	1 550	
Rémunérations du personnel				250		
Charges sociales				252		
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	254	1 000	
Dotations aux provisions				256		
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259	262		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260			
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>				264	55 159	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I - II)</b>				270	1 891	
Produits financiers		(III)		280		
Produits exceptionnels		(IV)		290		
Charges financières		(V)		294		
Charges exceptionnelles		(VI)	347	300		
		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles	348			
Impôts sur les bénéfices		(VII)		306	259	
<b>2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)</b>				310	1 632	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				312	1 632	
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles			316		
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles			322		
	Impôts et taxes non déductibles			324	259	
	Divers dt intérêts excédentaires	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier		(Part de loyers de réintégration)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986	Zone franche urbaine	987		
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181	Jeune entreprise innovante	989		
	Zone restruct. défense	127	Zone revitalisation rurales	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344		
	ZFANG 44 quaterdecies	345	Zone de développement prioritaire	993		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992				
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit			346	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641	
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
<b>Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs</b>				352	1 891	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				354		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)				356		
Déficits antérieurs reportables				1 66	360	
<b>Résultat fiscal après imputation des déficits</b>				370	1 891	
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2				372		

3. **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES**

Désignation de l'entreprise <u>225 TH BARBER - SIREN : 911899011</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles		470	5 000	472		474		476	5 000		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>5 000</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>5 000</b>		
<b>II AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles		560	1 000	562	1 000	564		566	2 000		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>1 000</b>	<b>572</b>	<b>1 000</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>2 000</b>		
<b>III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR</b>											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
	Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations	590	583	594	595			
	<b>TOTAL</b>				<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise <u>225 TH BARBER - SIREN : 911899011</u>								Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
<b>TOTAL</b>						<b>770</b>		<b>775</b>	
<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
<b>TOTAL à reporter</b>								<b>780</b>	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								<b>982</b>	<b>166</b>
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	<b>166</b>
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								<b>870</b>	<b>0</b>
<b>III DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 225 TH BARBER - SIREN : 911899011		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024		Données en nombre de mois : 12	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	57 050
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
<b>TOTAL 1</b>		106	57 050
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
<b>TOTAL 2</b>		144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	14 582
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	38 027
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
<b>TOTAL 3</b>		152	52 609
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	4 441
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	4 441
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	<input type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	160
Date de cessation			186

## 6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F-SD 2025  
Formulaire obligatoire (article 38 de  
l'annexe III au CGJ)  
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 225 TH BARBER - SIREN : 911899011

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901			NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905		1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

### I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions	Adresse :

### II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	Monsieur	Nom complet	gbale vladimir		
Nom d'usage		% de détention	100	Nb de parts ou actions	100
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
	05/11/1992	92	clichy	FRANCE	
Adresse :					
07 avenue Irene et Frédéric Joliot Curie					
93200 saint denis					
FRANCE					
Titre		Nom complet			
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :					

**7. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
 dont la société détient directement au moins 10 % du capital)**

Néant

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 225 TH BARBER - SIREN : 911899011 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	.....	.....
Adresse : .....	.....	.....
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	.....	.....
Adresse : .....	.....	.....
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	.....	.....
Adresse : .....	.....	.....
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	.....	.....
Adresse : .....	.....	.....
Forme juridique .....	Dénomination .....	% de détention .....
N° SIREN (si société établie en France) .....	.....	.....
Adresse : .....	.....	.....

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt  
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : 225 TH BARBER	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 911899011	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'Intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %3) + (ligne 2 × 9 %3) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

<b>II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE</b>	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
<b>CRÉANCES REPORTABLES</b>	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
<b>CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES</b>	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
<b>CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE</b>	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD	
<b>PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :</b>	

<b>III - CAS PARTICULIERS</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N</b>	
<b>CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS</b>	

**DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS**  
**DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (STAINS)**  
**Mise à jour permanente des valeurs locatives**

**Entreprise déclarante**

225 TH BARBER - SIREN : 911899011

**Année de déclaration**

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

**Local**

Référence du local	9307210481439602A0202531	
Invariant du local	930721048143	
Adresse du local	Bâtiment A, étage 00, entrée 01 0003 RUE JEAN JAURES 93240 STAINS	
Précisions sur l'adresse		
Propriétaire du local	VELAUTHAM	PIRATHAP
SIREN du propriétaire du local		
Mode d'occupation du local	Locataire	
Montant du loyer annuel du local	12 000	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)		